



Substantial changes in the French case law regarding groups of contracts

Regarding groups of contracts, and the emergence of new circumstances after their signature, the Commercial Chamber of the French Supreme Court ("Cour de Cassation") lined up with the Elyo case law of the 1st Civil Chamber, by adopting the same solution of non retroactive nullity ("caducité").

The judicial appraisal under an economic perspective authorizes the judge on the merits to decide with sovereign power the non retroactive nullity ("caducité") of a contract which became impracticable, by taking into account more freely the changes of circumstances which intervened after the signature of a contract, or the impact of the performance or of the lack of performance of a different contract, even if it is a legal document which is formally separated from it or concluded between different parties. Commercial courts had been reluctant until now, and persisted rather in applying restrictive and cumulative criterions. The lining-up operated by the Commercial Chamber is therefore interesting for any party prisoner of contracts, notably fixed term contracts ("CDD"), bound to or coupled with other contracts concluded to realize the same operation (« *having no sense independently the ones from the others* » and « *having the same purpose* » according to the Commercial Chamber).

The perimeter of implementation of such case law is vast and involves in particular work by contract agreements ("contrats d'entreprise") and subcontracting contracts, contracts coupled with maintenance contracts, real-estate and construction contracts, and IT contracts associating license, support, maintenance, training, in different documents. We have just obtained from a Court of Appeal the non retroactive nullity ("caducité") of a subcontracting contract as a result of the non-renewal of a procurement contract with the general contractor.

Eric Serre

About Kahn & Associés :

Founded in 1988, Kahn & Associés is an independent law firm with a team of highly skilled lawyers who have a wide range of training and expertise enabling it to advise clients in France and internationally, for their business law needs.

The firm's clients are French companies and multinational businesses primarily from the US, but also from all over Europe and Israel. Most clients are highly innovative businesses which are in the following industry sectors: information technology, telecom, Internet, medias, luxury industry and life science.

Évolution sensible de la jurisprudence française en matière de groupes de contrats

En matière de groupes de contrats, et la survenance de nouvelles circonstances postérieures à signature, la Chambre Commerciale de la Cour de Cassation s'est alignée sur la jurisprudence Elyo de la 1^{ère} Chambre Civile, en adoptant par la même solution de caducité.

L'appréciation judiciaire sous l'angle économique autorise le juge du fond à prononcer souverainement la caducité d'un contrat devenu impraticable, en prenant plus librement en compte les changements de circonstances intervenus postérieurement à la signature d'un contrat, ou l'impact de l'exécution ou de l'inexécution d'un contrat distinct, même s'il s'agit d'un acte qui en est formellement séparé ou conclu entre des parties différentes. Les tribunaux de commerce s'y étaient montrés réticents jusqu'ici, en persistant à appliquer des critères restrictifs et cumulatifs. L'évolution de la Chambre Commerciale est donc intéressante pour toute partie prisonnière de contrats, notamment à durée déterminée, adossés à d'autres contrats conclus en vue de réaliser une même opération (« *n'ayant aucun sens indépendamment les uns des autres* » et « *le même but* », selon la Chambre Commerciale).

Le périmètre d'application pratique est vaste et concerne en particulier les contrats d'entreprise et de sous-traitance, les contrats de location couplés à des contrats d'entretien, les contrats immobiliers et de construction, et les contrats informatiques associant licence, support, maintenance, formation, dans des actes distincts. Nous venons d'obtenir d'une Cour d'Appel la caducité d'un contrat de sous-traitance par suite de la non-reconduction du marché public concerné avec le maître d'oeuvre.

Eric Serre

À propos du Cabinet Kahn & Associés :

Cabinet français indépendant, fondé en 1988, Kahn & Associés s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire d'avocats permettant d'accompagner les clients tant en France qu'à l'étranger dans la plupart de leurs besoins en droit des affaires (opérations courantes et exceptionnelles).

Les clients du cabinet sont des sociétés multinationales situées notamment aux Etats-Unis, en Europe et en Israël, et des sociétés françaises intervenant principalement dans les secteurs des technologies de l'information, de l'Internet, des télécoms, des médias, de l'industrie du luxe et des sciences de la vie.

You have the right to access or correct your personal data, you may also oppose the processing of your personal data or demand removal of your personal data from our data base (according to article 38 of the French law « Informatique et Libertés » n° 78-17 dated January 6, 1978 amended). To exercise such right, please send an e-mail to info@kahnlaw.com.
Data controller: Kahn & Associés, SELARL. Purpose of the processing: management of Kahn & Associés Newsletters.
Vous avez le droit d'accéder ou de corriger vos données personnelles ; vous pouvez également vous opposer à l'usage de vos données personnelles ou demander que ces données soient retirées de notre base de données (article 38 de la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 amendée). Pour exercer ce droit, nous vous prions d'adresser un courriel à l'adresse info@kahnlaw.com. Contrôleur des données : Kahn & Associés, SELARL. Usage de vos données : gestion des Newsletters de Kahn & Associés.